



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

## Première Commission

4<sup>e</sup> séance

Mercredi 2 octobre 2002, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kiwanuka ..... (Ouganda)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant que nous entamions nos travaux, je voudrais informer les membres de la Commission qu'ils sont saisis du texte officieux d'une note du Secrétaire de la Cinquième Commission adressée au Secrétaire de la Première Commission, accompagné d'une copie du paragraphe 298 du Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la quarante-deuxième session (A/57/16) relatif à l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-neuvième session concernant l'évaluation approfondie du programme relatif au désarmement (E/AC.51/2002/6). Le deuxième document est disponible au guichet des documents réservé aux délégués.

### Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Musambachime** (Zambie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres délégations qui se sont exprimées avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée en tant que Président de cette Commission extrêmement importante. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur André Erdős de la Hongrie, pour avoir présidé la

Commission durant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. En outre, je félicite les autres membres du Bureau auxquels je promets la pleine coopération de ma délégation. Mes souhaits de bienvenue vont en particulier aux représentants de la Suisse et du Timor-Leste qui ont été admis à l'Organisation des Nations Unies en tant que 190<sup>e</sup> et 191<sup>e</sup> États Membres.

Une année s'est écoulée depuis que nous nous sommes réunis dans l'ombre des événements tragiques du 11 septembre 2001. Cette abomination a mis en évidence notre vulnérabilité collective face aux menaces nouvelles à la paix et à la sécurité internationales. À la présente session, la Commission devrait donc promouvoir et renforcer le multilatéralisme en tant que principe fondamental dans nos efforts communs pour empêcher que ces menaces ne compromettent la paix et la sécurité internationales. Le multilatéralisme permettra à la communauté internationale de créer des conditions de paix et de sécurité, préalables importants au développement socioéconomique dont la plupart des pays représentés ici ont cruellement besoin.

La Première Commission est une instance au sein de l'ONU susceptible de contribuer à l'instauration d'un climat international positif par la façon dont elle aborde les défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Ma délégation est d'avis qu'un multilatéralisme renforcé rehaussera le rôle de l'ONU dans les affaires mondiales. Cet argument a été

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



souligné il y a deux ans dans la Déclaration du Millénaire par les chefs d'État et de gouvernement. Les pays que nous représentons aspirent à un programme de désarmement axé sur les résultats qui permette d'éclairer l'avenir de nos enfants, auxquels nous devons un monde stable et prospère.

L'objectif de la Commission, à la présente session, devrait consister à tirer avantage du multilatéralisme pour renforcer les normes mondiales tendant à éliminer à titre collectif les menaces à la paix et à la stabilité. Ensemble, nous pouvons éliminer les armes de destruction massive les plus meurtrières que pourraient utiliser les terroristes. Le resserrement des contrôles imposés à la mise au point, à la fabrication et à la prolifération des armes de destruction massive peut donner espoir au monde. En outre, des efforts en faveur du désarmement sont susceptibles de favoriser la prévention et le règlement pacifique des conflits.

Au cours de l'année écoulée, le monde a été préoccupé par la lutte contre le terrorisme international. Mon pays a été et reste prêt à coopérer dans cette lutte avec les autres pays aux plans aussi bien régional et qu'international. Toutefois, ces efforts n'aboutiront que s'ils empêchent effectivement les groupes terroristes d'avoir accès aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive. À cet égard, il est nécessaire de veiller à ce que les institutions multilatérales redoublent d'efforts pour favoriser le développement socioéconomique dans de nombreuses régions du monde et s'attaquer ainsi à l'une des nombreuses causes des conflits.

Ma délégation est préoccupée par le fait que les armes nucléaires continuent de régir les considérations stratégiques des principaux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Zambie, pour sa part, s'est vouée à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Aucune doctrine militaire reposant sur les armes nucléaires n'est compatible avec l'intégrité et la promotion du régime international de non-prolifération auquel mon pays est attaché depuis 35 ans.

En revanche, la Zambie émet l'espoir que les cinq États dotés d'armes nucléaires prendront des mesures immédiates pour éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. On continue de constater malheureusement des signes inquiétants de mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires. Cette tendance, si elle n'est pas inversée d'urgence, compromettra davantage

les acquis passés de la communauté internationale dans cet important domaine. Je tiens, à ce propos, à féliciter les États-Unis et la Fédération de Russie du nouveau traité signé en mai 2002 sur la réduction des forces stratégiques offensives. La Zambie espère que le monde sera le témoin de nombreuses initiatives bilatérales de ce type.

Ma délégation voudrait lancer un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils deviennent parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires y afférent. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'objectif ultime de créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur l'ensemble des cinq continents prendra tout son sens. Dans ce contexte, ma délégation souhaite féliciter Cuba de sa décision d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Mon gouvernement espère que les autres pays suivront l'exemple de Cuba et deviendront parties au régime de non-prolifération.

La Zambie demande à la Conférence du désarmement de redoubler d'efforts pour parvenir à la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Éliminer les obstacles à la création d'un comité spécial chargé de négocier une convention sur le désarmement nucléaire est une question à laquelle la Conférence devrait accorder la plus haute priorité. Ma délégation reste profondément préoccupée par le fait que les progrès enregistrés dans l'élaboration d'une convention sur le désarmement restent lents.

Comme la Commission le sait, les armes classiques – en particulier les armes légères – sont celles qui sont le plus fréquemment utilisées dans de nombreux conflits. De ce fait, mon gouvernement continue d'apporter son appui et de participer au Registre des armes classiques de l'ONU. Du fait du déclin constant de l'économie nationale, la Zambie n'a pas été en mesure d'acquérir de nouvelles armes. Toutefois, le Gouvernement continue à appuyer le désarmement s'agissant des armes classiques, car ces armes font d'innombrables morts et causent des dommages considérables dans de nombreux conflits, en particulier ceux qui font rage en Afrique.

La Zambie continue d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la transparence et les mesures de confiance aux niveaux tant régional qu'international. À cet égard,

la Zambie est attachée à la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui a eu lieu en 2001. Elle est d'avis que la menace représentée par ce type d'armes se dissipera dans un avenir très proche si tous les États – en particulier les États producteurs – respectent leurs obligations. La Zambie espère que tous les États représentés à la Commission s'acquitteront de leurs obligations respectives au titre du Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Par ailleurs, la Zambie invite la Conférence du désarmement à accélérer les négociations en vue de la conclusion du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

L'autre convention importante qui présente un intérêt particulier pour mon gouvernement est la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La Zambie est résolue à parvenir à une interdiction véritablement universelle et permanente des mines terrestres antipersonnel. Nous avons la conviction que tous les États manifesteront la volonté politique nécessaire pour permettre une adhésion universelle à la Convention. Mon pays se réjouit particulièrement de noter que la quatrième réunion des États parties à la Convention s'est tenue à Genève du 16 au 21 septembre 2002 et s'est fort bien déroulée.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par les gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la République populaire de Chine et de la France pour appuyer les efforts internationaux de déminage. Mon gouvernement se réjouit à la perspective de poursuivre sa coopération avec ces pays au cours de l'année à venir.

Il importe au plus haut point que l'ONU consacre davantage d'attention à la question de la prolifération des missiles ainsi qu'au thème connexe de la technologie des missiles. Ma délégation aimerait que la Commission examine soigneusement le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur cette question qui sera présenté à l'Assemblée générale. Il est bon que la question des missiles et de la technologie des missiles soit examinée dans une instance multilatérale

telle que l'ONU afin que les efforts déployés dans ce domaine soient couronnés de succès.

Le code de conduite qui est en cours d'élaboration doit être appuyé par tous les pays afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Malgré les difficultés rencontrées, nous ne devons pas abandonner nos efforts en vue de trouver sans plus attendre une solution aux divergences de vues qui nous séparent sur la question des missiles, car notre avenir dépend de la réussite collective dans ce domaine du désarmement ainsi que dans d'autres. Si l'on progresse en matière de désarmement, la paix et la sécurité internationales s'en verront renforcées et cela, à son tour, créera les conditions nécessaires au développement économique et social et nous permettra d'utiliser l'essentiel de notre temps et de nos ressources à lutter contre le terrorisme international, la pauvreté, la faim et la maladie.

**Mme Notutela** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation et sais qu'avec le Bureau de la Première Commission, vous mènerez les travaux de cette Commission à une conclusion positive.

La crise que la communauté internationale connaît dans son examen de questions comme la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements s'est aggravée au cours de l'année écoulée. La communauté internationale n'est pas parvenue dans l'ensemble à s'attaquer à ces questions de fond, qui sont parmi les plus cruciales de notre époque. Des intérêts personnels étroits, l'unilatéralisme et l'absence de volonté politique et de qualités d'homme d'État paralysent nos instances multilatérales, qui ont été mises en place précisément pour traiter de ces questions. Alors même que le terrorisme et les conséquences horribles que pourrait entraîner l'emploi d'armes de destruction massive captivent l'attention internationale, il semble que nous n'ayons pas conscience du fait que les initiatives durables visant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales dépendent de la participation collective de la communauté internationale.

Il est évidemment très regrettable que la Conférence du désarmement, seule instance de

négociations multilatérale de la communauté internationale en matière de désarmement et qui a le rôle principal dans les négociations de fond qui sont menées sur les questions prioritaires de désarmement, ait encore une fois été incapable de se mettre d'accord sur un programme de travail, et ce bien que la Conférence du désarmement soit pratiquement unanime pour soutenir la mise en place d'un mécanisme qui permettrait de traiter des questions dont nous délibérons depuis déjà quelques années. Cela aussi en dépit du fait que l'on s'accorde généralement à dire que le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui interdirait la production de matières fissiles à des fins militaires préoccupent la communauté internationale tout entière et que les résolutions de l'Assemblée générale nous demandent à tous d'examiner ces questions.

Malgré les efforts courageux de certains pays et l'esprit d'initiative démontré cette année par leurs représentants à la Conférence du désarmement, certaines délégations continuent de refuser de reconnaître les préoccupations légitimes d'autres États, tout en demandant instamment que l'on fasse preuve de respect et de compréhension à l'égard de leurs propres préoccupations. Cette intransigeance persistante n'a fait qu'exacerber la situation et a fait de la Conférence du désarmement – institution aux grandes possibilités – une institution fermée, non démocratique, non réformée, coûteuse et inefficace.

Les progrès ont été limités aussi en matière de désarmement nucléaire et il n'y a pas eu beaucoup de résultats en ce qui concerne les 13 mesures de désarmement nucléaire dont sont convenus tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lors de la Conférence d'examen de 2000. S'il est vrai que le Traité de Moscou a marqué un progrès considérable en ce qui concerne la diminution du niveau d'alerte et la réduction sensible du nombre d'armes nucléaires déployées, la question du désarmement réel n'a pas été abordée. En outre, la première réunion de la Commission préparatoire du nouveau cycle d'examen du TNP a été décevante. Même si certaines délégations ont dépensé une grande énergie et déployé bien des efforts pour préparer des propositions et des rapports, il n'y a eu aucune interaction de fond et nous avons fini par parler sans nous soucier de ce que les autres avaient à dire. Il

faudra trouver une solution à ce problème en prévision de la deuxième réunion de la Commission préparatoire et des futures délibérations.

En tant que pays qui s'est éloigné de l'abîme qu'ouvrent les armes nucléaires, l'Afrique du Sud reste tout à fait résolue à éliminer complètement ces armes. De concert avec nos interlocuteurs dans le cadre du Nouvel ordre du jour, nous allons présenter cette année deux projets de résolution à la Première Commission et nous comptons que ceux qui nous ont apporté leur soutien par le passé s'associeront de nouveau à nous dans notre effort pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour adresser les félicitations de mon pays à Cuba pour la décision qu'il a prise de devenir Partie au TNP ainsi qu'au Traité de Tlatelolco. Cette décision est d'une importance considérable car, désormais, seuls trois États – l'Inde, Israël et le Pakistan – ne sont pas parties au Traité. La décision de Cuba souligne l'importance capitale du Traité, non seulement en tant qu'instrument essentiel dont dispose la communauté internationale pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, mais aussi en tant que pierre angulaire du désarmement nucléaire. La décision de Cuba souligne par ailleurs l'importance qu'il y a à aller de l'avant pour garantir l'exécution de l'engagement sans équivoque qu'ont pris tous les États parties au TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire et la réalisation des 13 mesures de désarmement nucléaire dont ils sont tous convenus en 2000.

La décision de Cuba met l'accent sur la corrélation qui existe entre la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, de même que sur le fait que les États qui continuent de ne pas être parties au Traité font non seulement obstacle à la réalisation des objectifs de la communauté internationale à cet égard mais aussi aux objectifs des très nombreux citoyens ordinaires de par le monde dont les voix malheureusement ne sont pas souvent entendues ou prises en compte dans cette instance. La décision de Cuba continue une vérité d'évidence, à savoir qu'il faut retirer les armes nucléaires des mains des États aussi bien que des terroristes et que la paix et la sécurité internationales ne sauraient se fonder sur la possession illimitée d'armes nucléaires par quelques États ou sur l'aspiration de quelques États à posséder des armes nucléaires.

La décision de Cuba met en outre en relief que les armes nucléaires ne sont pas une menace uniquement pour ceux qui les possèdent ou ceux qui sont actuellement menacés par ces armes, mais une pour nous tous. Elle met en lumière le fait que la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire ne sont pas réservés exclusivement à ceux qui possèdent des armes nucléaires et que le devoir de faire face à ces problèmes nous incombe à tous.

L'Afrique du Sud se félicite des efforts entrepris par les cinq États d'Asie centrale pour établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région et espère qu'ils donneront une impulsion nouvelle à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde.

Bien que la prolifération des missiles soit considérée comme l'un des défis les plus immédiats à la paix et à la sécurité internationales, nous n'avons pu examiner collectivement ne seraient-ce que les préoccupations les plus fondamentales dans ce domaine. Le rapport (A/57/229) du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la question des missiles sous tous ses aspects reflète le triste état de la question du désarmement. Les membres du groupe ont eu des débats très animés, mais n'ont pu se mettre d'accord sur aucune recommandation d'action et n'ont pas même pu s'entendre sur la nature du problème en cause.

L'élaboration du projet de code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques a connu plusieurs phases auxquelles l'Afrique du Sud a activement participé. Son succès dépendra du soutien que le document final pourra susciter, notamment de la part des États qui possèdent de tels missiles. Les premiers projets n'ont pas permis d'examiner comme il l'aurait fallu les avantages tirés de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, et bien qu'à ce stade précoce le projet de code de conduite ne tente de s'attaquer qu'à la prolifération, il serait important qu'un objectif de désarmement y soit inclus.

L'absence de progrès dans la voie d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires continue d'inquiéter ma délégation. La déclaration ministérielle conjointe à l'appui du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, publiée le 14 septembre 2002 par les ministres des affaires étrangères de 18 pays,

souligne l'importance et l'urgence que les ministres reconnaissent à l'entrée en vigueur du Traité.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, la situation a aussi empiré – un faible espoir avait été placé dans la reprise de la session de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui devait avoir lieu en novembre 2002. Nous pensions que l'incapacité des États parties d'adopter le projet de protocole pour renforcer la mise en oeuvre de la Convention, qui avait fait l'objet de négociations prolongées et détaillées pendant de si nombreuses années, était un épisode bien négatif dans l'histoire de la Convention, et nous avons donc abordé la Conférence d'examen de 2001 avec scepticisme et peu d'attentes. Néanmoins, il est apparu possible que des espoirs aussi minces pouvaient encore être déçus lorsque la Conférence a dû être suspendue, ne pouvant pas même se mettre d'accord sur une position commune minimum. La Conférence d'examen reprendra donc dans un climat très peu propice, et il importe que les innombrables États parties de tous les horizons politiques qui se sont associés au cours de la réunion de 2001 ne soient pas forcés d'accepter un échec. L'Afrique du Sud a été convaincue par les arguments très vigoureux présentés à la Conférence d'examen par de nombreux États parties – de toutes convictions politiques – à savoir qu'il serait important que les États parties ne permettent pas qu'on en arrive à une situation où on ne pourrait plus travailler à renforcer la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques. Ces États parties, dont nombre de représentants sont ici présents, ont insisté pour dire qu'un vide dans la période allant jusqu'à la prochaine Conférence d'examen de 2006 serait nuisible à la Convention et à notre combat contre la menace, encore exacerbée par le fléau du terrorisme, que représentent les armes biologiques pour toute la communauté internationale.

À cette fin, l'Afrique du Sud soutiendrait, lors la reprise de la Conférence d'examen, une proposition qui comprendrait les éléments suivants : conclusion à bref délai des travaux de la Conférence d'examen, en mettant l'accent sur l'activité future pour améliorer la mise en oeuvre de la Convention, sans soulever de questions litigieuses lorsque l'on sait qu'un accord n'est pas possible; aucune référence au Groupe de travail et à son projet de protocole dans le document final de la Conférence d'examen; un accord sur la création d'un ou plusieurs groupes d'experts afin de

traiter d'une série non limitée et non exhaustive de questions liées à la Convention et d'examiner les propositions de nature à en améliorer la mise en oeuvre et de parvenir à un accord à ce sujet.

De même, cette proposition devrait prévoir des réunions annuelles du ou des groupes d'experts pendant une période d'environ quatre semaines, en deux périodes séparées. S'il reste du temps après que la Conférence d'examen aura terminé ses travaux, en novembre, le temps restant pourra être utilisé par le ou les groupes d'experts qui auront été créés pour commencer un examen initial de leurs travaux. De plus, cette proposition devrait comprendre des réunions annuelles d'une durée limitée des États parties pour passer en revue les travaux du ou des groupes et décidera des travaux futurs lorsque ces questions auront été examinées. La réunion annuelle devrait coïncider avec l'une des périodes qui aura été allouée à l'une des réunions du ou des groupes d'experts. Enfin, la proposition devrait comprendre le renforcement possible du Secrétariat de l'ONU dans le domaine des armes biologiques afin d'aider les États parties, en particulier les pays en développement, dans les travaux susmentionnés.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, l'année écoulée s'est révélée être un véritable défi. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a été appelée à régler des difficultés institutionnelles complexes, qui ont détourné l'attention de ses missions principales. L'Afrique du Sud se félicite de ce que ces difficultés semblent s'être dissipées, et nous saisissons cette occasion pour souhaiter à l'Ambassadeur Rogelio Pflirter un plein succès dans ses nouvelles fonctions de Directeur général de l'OIAC. Cette dernière a de nouveau connu en 2002 des difficultés de financement. La prochaine Conférence des États parties qui doit se tenir à La Haye essaiera d'approuver un budget qui reflète réellement les besoins de l'OIAC, afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat, qui est de garantir l'élimination totale des armes chimiques. Le principe « possesseur payeur » a été clairement posé dans la Convention, et les pays qui possèdent ces armes doivent accepter la responsabilité qu'ils ont prise en les fabriquant. Le seul traité mondial de désarmement prévoyant l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive ne doit pas être condamnée à l'échec du fait d'artifices comptables de la part des possesseurs de ces armes. Compte tenu du climat

actuel de la sécurité internationale et la reconnaissance universelle que les armes chimiques constituent une option aisée dans l'arsenal des terroristes, les États parties à la Convention sur les armes chimiques doivent veiller à ce que l'Organisation chargée de sa mise en oeuvre se concentre clairement et efficacement sur ses fonctions principales, à savoir la destruction et la non-prolifération des armes chimiques.

L'Afrique du Sud se félicite de la décision de l'Iraq de permettre l'accès sans conditions aux inspecteurs de l'ONU et de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin qu'ils puissent mener à bien leur tâche de vérification de la destruction des armes de destruction massive conformément aux décisions du Conseil de sécurité. La situation en Iraq est une source de préoccupation pour la communauté internationale. Tel est notamment le cas de l'inobservation par ce pays de ses obligations internationales en matière de non-prolifération – en particulier au titre de la Convention sur les armes biologiques et du TNP – et de son recours aux armes chimiques et à ses systèmes de vecteurs. Les investigations portant sur les armes de destruction massive de l'Iraq et la vérification de leur destruction ont été très retardée et l'Afrique du Sud exhorte l'Iraq à pleinement respecter ses obligations à cet égard.

La situation au Moyen-Orient, comme celle qui règne en Asie du Sud, est compliquée par les aspirations des États de la région à disposer d'armes de destruction massive. L'Afrique du Sud réitère son appel à ces États, ainsi qu'aux autres États de la région, pour qu'ils deviennent parties aux accords internationaux sur le désarmement et sur la non-prolifération des armes de destruction massive et aussi pour qu'ils se plient aux règles internationales contre la prolifération des vecteurs de missiles. L'histoire récente a montré à de nombreuses reprises, et c'était le cas de l'Afrique du Sud elle-même, que la sécurité ne pouvait être assurée par la rétention de ces armes ou l'aspiration à les posséder. La possession d'armes nucléaires par le gouvernement d'apartheid en Afrique du Sud était plutôt une source d'instabilité, de déstabilisation et de conflit permanent dans notre région.

Le succès du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sera mesuré au regard de l'engagement des États de mettre en oeuvre les mesures qu'il prévoit.

Les nombreuses initiatives qui ont été prises aux plans national et régional pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action démontrent l'existence d'une volonté politique croissante de remédier efficacement et globalement au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Afrique du Sud a, au niveau national, poursuivi son programme de destruction des surplus et de confiscation d'armes légères. En outre, avec l'Autriche, le Canada, le Kenya, le Mali, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse, l'Afrique du Sud a accueilli avec succès la Conférence africaine sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères : besoins et partenariats, tenue du 18 au 21 mars 2001 à Pretoria. La Conférence avait entre autres objectifs d'examiner les engagements pris dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies ainsi que les éléments compatibles de la Déclaration africaine de Bamako. Elle devait aussi envisager comment les processus de mise en oeuvre aux plans national, sous-régional et international pouvaient être appuyés par les États d'Afrique et les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que par les organisations non gouvernementales.

Les participants africains à la Conférence ont aussi fait observer que pour l'Afrique, prévenir, combattre et éliminer la prolifération illicite des armes légères est un élément clef pour promouvoir la sécurité à long terme et créer des conditions propices à un développement durable, pierre angulaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le Japon, la Colombie et l'Afrique du Sud soumettront à nouveau un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'une des questions abordées dans le projet de résolution est la première réunion biennale qui se tiendra dans le contexte du Programme d'action. L'Afrique du Sud est d'avis que la réunion devrait avant tout concentrer ses efforts sur l'échange d'informations concernant la mise en oeuvre du Programme d'action par tous les intéressés, y compris les organisations internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, aux niveaux national, régional et mondial. Pour faciliter la préparation et l'organisation de cette réunion, il est essentiel de parvenir, lors de la présente session de la Première Commission, à un accord informel pour déterminer qui la présidera.

L'Afrique du Sud se félicite du résultat de la quatrième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction tenue récemment. Le Traité d'interdiction des mines s'est irrévocablement imposé comme la norme internationale sur l'interdiction des mines antipersonnel. Preuve en est le fait que depuis la troisième Réunion des États parties au Traité, tenue à Managua en septembre 2001, neuf nouveaux États se sont solennellement engagés à appliquer le Traité d'interdiction des mines, ce qui a porté le nombre total des États parties à 129.

La ratification du Traité, en juin de cette année, par l'Angola – dernier membre de la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) à le faire – fait de la sous-région de la CDA l'une des zones les plus touchées par les mines au monde, également la première sous-région à adhérer officiellement, dans son ensemble, au Traité d'interdiction des mines. L'objectif de la CDA de devenir une région exempte de mines a enregistré ainsi une avancée importante et nous espérons sincèrement que cette ambition deviendra sous peu réalité.

L'Afrique du Sud se réjouit des progrès accomplis pour atteindre les objectifs humanitaires du Traité, qui ont été grandement facilités par le programme de travail intersession. Cependant, ce succès n'aurait pas été possible sans le soutien actif du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Groupe d'appui à la mise en oeuvre, ni sans la participation active de tous les intéressés, y compris les nombreuses organisations actives dans le domaine du déminage, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation des Nations Unies.

L'Afrique du Sud estime que l'issue heureuse de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques a renforcé la Convention en tant qu'instrument viable du droit international humanitaire, qui pourrait beaucoup contribuer à régler le problème des armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Avec l'élargissement du champ d'application de la Convention aux conflits non internationaux, l'Afrique du Sud pense qu'il faudrait désormais mettre l'accent sur la négociation d'un instrument permettant de traiter

efficacement de la question des débris de guerre explosifs.

Enfin, l'Afrique du Sud continue d'appuyer l'oeuvre menée par cette Commission et toutes les instances relatives au désarmement et à la non-prolifération afin de parvenir à l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et de limiter le nombre d'armes classiques au minimum requis pour la légitime défense.

L'Afrique du Sud reconnaît que le tableau négatif dressé au début de ma déclaration pourrait s'avérer décourageant et nous tenter de baisser les bras pour consacrer nos précieuses ressources humaines et autres à des résultats plus rapides et moins difficiles à obtenir. L'Afrique du Sud, toutefois, continue de reconnaître l'importance cruciale que les questions dont nous traitons revêtent pour la paix et la sécurité internationales non seulement à notre époque mais aussi pour les générations futures. Nous demeurons donc déterminés à continuer de travailler, seuls ou en coopération avec les pays partageant la même vision, pour atteindre nos objectifs communs, qu'il s'agisse de prévenir le trafic illicite d'un simple revolver utilisé pour menacer ne serait-ce qu'un seul individu ou de mettre un terme à l'existence du missile balistique nucléaire le plus perfectionné faisant peser la menace d'une destruction massive.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais demander une fois de plus aux délégations de bien vouloir limiter leur déclaration à 10 minutes, afin que la Commission puisse utiliser efficacement le temps dont elle dispose. Les délégations s'exprimant au nom de leur pays devraient les limiter à 10 minutes et celles qui s'expriment au nom d'un groupe de délégations à 15 minutes.

**M. Enkhsaikhan** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des intervenants précédents et vous transmettre, Monsieur le Président, les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation pour votre élection à la tête de notre Commission. Ma délégation est convaincue que votre riche expérience sera un atout inappréciable pour notre Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection méritée.

En 2000, par l'intermédiaire de la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres ont exprimé leur volonté solennelle,

entre autres, de libérer les peuples du fléau de la guerre et d'éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive. Néanmoins, au cours des deux dernières années, il n'y a eu ni percée ni réel progrès dans les négociations multilatérales sur l'élimination des armes de destruction massive. En outre, la Commission du désarmement de l'ONU n'a pas pu siéger cette année, alors que la Conférence du désarmement n'arrive pas à s'entendre sur son programme de travail depuis déjà quatre ans.

Étant donné l'urgence généralement reconnue qu'il y a à procéder au désarmement nucléaire, l'absence de progrès véritables défie toute logique. La sclérose des mécanismes du désarmement multilatéral dont parlait le Secrétaire général serait-elle devenue si grave qu'elle en empêche le fonctionnement ou ce mécanisme serait-il à tel point surchargé des vestiges de la guerre froide qu'il a besoin d'un remaniement profond? Comment pouvons-nous expliquer cette léthargie à l'égard d'un objectif chéri des hommes et des femmes ordinaires, qui attendent impatiemment la réalisation d'un engagement sans équivoque des puissances nucléaires en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires? L'incapacité d'atteindre cet objectif est particulièrement décourageante compte tenu des nouveaux défis sécuritaires représentés par le terrorisme international. Les événements tragiques du 11 septembre ont eu un profond impact à la fois sur les relations internationales et dans l'esprit des populations. Ils nous ont ouvert les yeux sur les dangers et les risques de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cette tragédie a révélé le danger croissant de voir des armes aussi horribles possédées et utilisées par des agents non-étatiques.

Point positif, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été signé par 165 États et ratifié par 93. Sur les 44 pays dont la ratification est nécessaire pour que le Traité puisse entrer en vigueur, 31 l'ont déjà ratifié. La Convention sur les armes chimiques a été signée par 165 États et 146 d'entre eux l'ont déjà ratifiée. Le traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction du déploiement des armes nucléaires stratégiques et l'initiative, approuvée au Sommet du Groupe des Huit de Kananaskis, de réserver 20 milliards de dollars pour aider la Fédération de Russie et d'autres pays à réduire et à éliminer leurs armes de destruction massive fait naître l'espoir de voir le principe d'un désarmement

vérifiable et transparent qui impliquerait d'autres puissances nucléaires devenir réalité peut-être d'ici à quelques années.

La politique étrangère de la Mongolie a toujours tendu en priorités à renforcer la paix et la sécurité internationales par le biais du processus de désarmement et à apporter une modeste contribution à cette fin. Plus précisément, mon pays a toujours jugé particulièrement important d'éliminer les armes de destruction massive et leurs vecteurs. La Mongolie attache donc une grande importance à la réduction et à la destruction des armes nucléaires tactiques déstabilisatrices. Nous sommes fermement convaincus que le désarmement nucléaire est capital, non seulement pour régler le large éventail des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, mais aussi pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, ma délégation partage pleinement le point de vue selon lequel il est nécessaire de réaliser d'urgence des progrès tangibles dans les domaines du désarmement nucléaire, en particulier pour ce qui est de la non-prolifération et de la réduction des armes nucléaires tactiques.

Au cours de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États parties au Traité se sont engagées à mettre en oeuvre les importantes conclusions et recommandations énoncées dans le Document final. À cet égard, à l'instar de bien d'autres États, la Mongolie se félicite de la décision de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco.

La Conférence d'examen du TNP est également arrivée à la conclusion qu'il est nécessaire de créer, au sein de la Conférence du désarmement, un organe supplémentaire spécifiquement chargé des questions du désarmement nucléaire et elle a lancé un appel en faveur de la mise en place immédiate d'un tel organe. Il est capital de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse et de faire montre de la volonté politique nécessaire pour entamer le débat sur les questions de fond qui sont à l'ordre du jour. La Mongolie réaffirme qu'elle est convaincue que la proposition Amorim (voir le document CD/1642) pourrait être une base utile aux consultations ultérieures. Nous n'avons pas de position arrêtée et sommes prêts à étudier toute proposition susceptible de faciliter le lancement de travaux de fond au sein de la Conférence du désarmement.

Il y a un an, lors de la session de la Conférence du désarmement, le Ministre des affaires étrangères de

la Mongolie a proposé qu'en attendant la négociation d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, les États dotés de l'arme nucléaire déclarent un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins militaires et favorisent une transparence accrue en communiquant l'état de leurs stocks actuels. Il a également prié instamment l'Organisation des Nations Unies de créer un registre recensant la totalité des stocks de matières fissiles à usage militaire. La récente saisie d'uranium enrichi en Turquie montre clairement à quel point une telle action est importante et opportune.

La Mongolie approuve sans réserve la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà ainsi que la mise en place de nouvelles zones de ce type, car ce sont des éléments essentiels de la non-prolifération nucléaire qui ont un impact positif sur la sécurité et la stabilité régionales. Ma délégation aimerait saisir l'occasion qui lui est offerte de féliciter les cinq États d'Asie centrale d'être parvenus à un accord sur les termes d'un traité prévoyant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Conjugué à l'institutionnalisation du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, un tel traité pourrait contribuer de manière significative à consolider la non-prolifération nucléaire et à transformer en zone de paix et de prévisibilité toute la région d'Asie centrale, qui abritait des milliers d'armes nucléaires il y a encore une dizaine d'années. Cela exclurait la possibilité que les acteurs étatiques et non étatiques se livrent à un jeu nucléaire au coeur de l'Asie.

Il y a 10 ans, la Mongolie a déclaré son territoire exempt d'armes nucléaires. Comme le montre le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/57/159, la Mongolie a adopté un grand nombre de mesures concrètes afin d'institutionnaliser ce statut aux niveaux national et international. À l'échelon national, nous avons adopté une législation qui définit juridiquement ce statut, impose des sanctions en cas de manquement et met en place un mécanisme national d'exécution de la législation. À l'échelon international, la Mongolie s'efforce, de concert avec les organes compétents de l'ONU, de trouver des moyens d'institutionnaliser comme il se doit ce statut. En 2001, à Sapporo, des experts indépendants des cinq États dotés de l'arme nucléaire et de la Mongolie ont minutieusement étudié la question avec des représentants du Département des

affaires de désarmement du Secrétariat, et cette rencontre a débouché sur des conclusions et des recommandations concertées (A/57/59). Conformément à ces recommandations, la Mongolie a proposé d'institutionnaliser son statut à travers un accord multilatéral; nos deux voisins immédiats, la Chine et la Russie ont, en principe, répondu par l'affirmative à cette proposition. Ma délégation profite de cette occasion pour les remercier de leur précieux appui.

La Mongolie pense qu'il faut avancer sur cette question sur la base d'un accord général. Mon pays n'a pas d'idées préconçues quant aux moyens de consolider et d'institutionnaliser davantage son statut. Constituant un cas à part, la Mongolie nécessite peut-être une approche personnalisée pour renforcer son statut et relever les défis extérieurs. Consciente de cela, la Mongolie a entrepris, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes de l'ONU, deux études sur sa vulnérabilité économique et écologique. Le résultat de ces études servira à consolider la base du statut de la Mongolie. Durant cette session de l'Assemblée générale, la Mongolie présentera un projet de résolution de procédure invitant les États Membres et les institutions compétentes de l'ONU à continuer d'aider la Mongolie à renforcer son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation partage l'inquiétude légitime de la communauté internationale concernant la menace croissante que posent la prolifération des armes légères et de petit calibre et leur trafic illicite. La Conférence organisée en 2001 à ce sujet a adopté un Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a souligné quels étaient les moyens spécifiques pour renforcer la coopération internationale et fournir une assistance dans ce domaine, et de suivre les progrès accomplis. Toute mesure positive vers la mise en oeuvre de ce Programme d'action constituera une importante contribution à la solution du large éventail des questions socioéconomiques et humanitaires connexes.

Ma délégation partage l'opinion du Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, quant aux difficultés que soulèvent les questions d'éducation en matière de non-prolifération et de missiles. Sous l'impulsion de mon pays, la période 2003-2013 a été proclamée Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation : l'éducation pour tous. Ma délégation ne doute que

l'alphabetisation autonomisera les pauvres et les laissés-pour-compte et leur permettra de prendre une part active à la vie de la société, y compris dans le domaine de la lutte pour le désarmement.

La Mongolie se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui constitue une étape importante du désarmement en ce qui concerne les armes classiques. Nous étudions de très près la question de notre adhésion à la Convention.

Ma délégation pense également qu'une réduction des armes classiques et du commerce d'armes, de même qu'une plus grande transparence des budgets militaires favoriseraient l'instauration d'un climat de confiance.

Ma délégation tient à souligner que les difficultés auxquelles on se heurte actuellement dans le processus de désarmement multilatéral devraient amener les États Membres à redoubler d'efforts concertés dans la recherche de mesures pratiques et de longue portée dans le domaine du désarmement et ciblant principalement le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et ainsi que celui du désarmement nucléaire.

**M. Faessler** (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire, au nom de ma délégation, le plaisir de vous voir présider la Première Commission. Votre longue expérience et votre important engagement dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement sont, indubitablement, des atouts importants pour la réussite de nos travaux, qui demeurent plus importants que jamais dans la conjoncture actuelle marquée par de nombreuses incertitudes.

Vous pouvez, en tout état de cause, compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Permettez-moi également de remercier M. Jayantha Dhanapala pour les efforts remarquables qu'il consacre à la cause du désarmement. Enfin, je voudrais remercier aussi tous ceux qui ont tenu des propos bienveillants à l'égard de mon pays, suite à son accession de plein droit à l'Organisation des Nations Unies.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération continuent à constituer un élément central et indispensable de la coopération entre les États. Comme c'est la première fois que la Suisse participe en tant qu'État Membre des Nations Unies

aux travaux de la Première Commission, permettez-moi de vous exposer brièvement les principes et les objectifs de la politique de mon pays en la matière, politique qui constitue un élément essentiel de notre politique de sécurité et qui s'inscrit dans le contexte plus large de notre programme d'action au sein de l'Organisation mondiale.

Premièrement, la Suisse soutient tous les efforts multilatéraux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération qui tendent vers des résultats concrets et vérifiables. Elle a adhéré à tous les accords multilatéraux et universels qui lui sont ouverts dans ce domaine et participe activement au renforcement des accords existants et aux négociations de nouveaux accords.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la Suisse demeure convaincue que le meilleur moyen de garantir sa sécurité passe par la conclusion d'instruments multilatéraux juridiquement contraignants plutôt que par le biais d'engagements politiques, de déclarations de bonnes intentions ou de mesures unilatérales. C'est la raison pour laquelle mon pays déplore que, pour la quatrième année consécutive, la Conférence du désarmement, le seul forum de négociations sur le désarmement multilatéral, n'est toujours pas encore parvenue à adopter un programme de travail, en dépit des efforts très louables entrepris de toutes parts et que la Suisse soutient. Il est urgent que la Conférence entame sans délais des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles.

Deuxièmement, la Suisse est en faveur de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Dans le domaine nucléaire, il est regrettable que l'objectif de désarmement, préconisé à l'article VI du Traité sur la non-prolifération nucléaire, demeure un objectif très lointain et qu'il subsiste des stocks de matériel nucléaire à des fins militaires dont l'existence ne se justifie guère en termes de sécurité nationale.

Il reste aussi le problème des armes nucléaires tactiques. Mon pays est en faveur d'un accord multilatéral, universel et vérifiable en vue de l'interdiction complète de ce type d'armes. En plus, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'a pas encore pu entrer en vigueur, faute de ratifications suffisantes. Nous saluons à cet égard, en nous y joignant, l'appel lancé le 14 septembre par les Ministres des affaires étrangères de 18 États parties à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils

signent ou ratifient le Traité sans conditions et sans retard.

Enfin, soulignant l'importance de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous saluons l'adhésion récente de Cuba à ce traité et sa ratification du Traité de Tlatelolco.

Le domaine du désarmement biologique est un sujet de grave préoccupation pour mon pays. Les armes biologiques représentent un danger réel et sérieux. Les connaissances et techniques dans le domaine de la biotechnologie et des sciences génétiques évoluent rapidement, tant sur le plan civil que militaire, avec pour conséquence des risques d'abus toujours plus grands. Une action concertée de la communauté internationale en la matière s'impose.

À cet égard, nous saluons l'appel du Comité international de la Croix-Rouge sur le désarmement biologique. Pour mon pays, la Convention sur les armes biologiques demeure, malgré ses imperfections, de loin le meilleur moyen pour empêcher la prolifération, le développement et l'utilisation d'armes biologiques. Nous déplorons qu'il n'ait pas été possible de mener à bon port les négociations en vue du renforcement de la Convention et estimons que les efforts dans ce sens doivent se poursuivre sans relâche, et cela au niveau multilatéral.

La Suisse participe activement à la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques et s'est dotée des moyens pour y apporter sa contribution. Mon pays poursuit notamment, avec d'autres États parties à la Convention, les efforts d'assistance et de protection et soutient ceux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans le domaine de la formation des inspecteurs.

Finalement, la communauté internationale a reconnu que la prolifération de vecteurs d'armes de destruction massive représente un danger tout particulier pour la sécurité internationale. C'est pourquoi nous saluons les efforts multilatéraux visant à créer un code de conduite global contre la prolifération des missiles. Ces travaux sont maintenant très avancés et nous espérons que le projet de code de conduite sera adopté par un grand nombre d'États lors de la Conférence qui aura lieu fin novembre à La Haye.

Troisièmement, la Suisse attache la plus grande importance à la mise en oeuvre intégrale et complète des dispositions des accords existants ainsi qu'à la

vérification de cette mise en oeuvre. Plus spécifiquement, des doutes persistent toujours quant au plein respect des engagements de désarmement et de non-prolifération en Irak et en République populaire démocratique de Corée, mon pays soutient la reprise immédiate et sans conditions des inspections de l'Organisation des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Irak, ainsi que la reprise des inspections de l'Agence en République populaire de Corée.

Ces dernières semaines, nous avons enregistré des déclarations exprimant la volonté des Gouvernements concernés de remplir leurs obligations à cet égard. Nous sommes convaincus que la reprise des inspections sur place ouvrira la voie à une résolution pacifique des tensions. La Suisse soutient les efforts des Nations Unies en la matière et compte sur la coopération de tous les États pour la recherche d'une solution pacifique. Mon pays est en tout état de cause prêt à mettre des experts d'inspection à la disposition des Nations Unies et à apporter, le cas échéant, un soutien logistique.

Quatrièmement, la Suisse soutient toutes les mesures visant à améliorer la transparence dans le domaine des armements et en matière d'exportation et d'importation de matériel de guerre, y compris les armes légères et de petit calibre.

En particulier, la Suisse est favorable aux efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer le Registre des armes classiques et de promouvoir la participation de tous les États à son élaboration. En plus, elle s'engage avec la France dans le domaine de la traçabilité des armes légères et de petits calibre. Je reviendrai plus en détail sur ce thème dans le cadre du débat thématique.

Cinquièmement, la Suisse est en faveur d'un rôle actif et constructif de la part de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Mon pays se félicite de l'expertise et de la compétence professionnelle du Département des affaires du désarmement à New York, du Secrétariat de la Conférence du désarmement à Genève ainsi que de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à Genève. Ces institutions, de même que les centres régionaux en Amérique latine, en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique, font des contributions fortement appréciées, tant sur le plan

conceptuel que pratique, à la mise en oeuvre des accords existants ainsi que dans le cadre des négociations en cours. La Suisse a la ferme intention de poursuivre son soutien financier et de continuer à travailler étroitement avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Sixièmement, la Suisse, fidèle à sa tradition, soutient fortement le concept qui tend à une meilleure prise en compte des critères du droit humanitaire dans la mise au point, la fabrication et l'utilisation des armes classiques. En effet, la dissémination et l'utilisation incontrôlées et sans discrimination de ces armes ont des effets dévastateurs sur le plan humanitaire et menacent la sécurité et le développement dans de vastes régions du monde. Le nouveau partenariat entre les États, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales a notamment permis d'élaborer et d'adopter en un minimum de temps la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

En ce qui concerne les autres armes classiques ayant des incidences humanitaires, mon pays se félicite des progrès réalisés dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines à Genève. Ici également, je reviendrai plus en détail sur ce thème dans le cadre du débat thématique.

Enfin, la Suisse s'engage activement pour que les efforts en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération contribuent, eux aussi, à la lutte mondiale contre le terrorisme.

Dans le domaine nucléaire, la Suisse soutient les mesures qui cherchent à réduire le risque d'accès, par des agents non gouvernementaux, à des armes entières, à des matières fissiles, à des matières radioactives ou encore à des vecteurs. Dans le domaine des armes biologiques, mon pays a mis sur pied, d'entente avec l'Organisation mondiale de la santé, un programme de formation de spécialistes pour répondre aux attaques bio-terroristes. Dans le domaine chimique, mon pays soutient activement tous les efforts d'assistance et de coopération en cas d'incident terroriste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de tous les représentants, je souhaite féliciter la Suisse de son admission dans la communauté des nations en tant que membre à part entière.

**M. Cappagli** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de

vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur la coopération pleine et entière de la délégation argentine.

La République argentine persiste à penser, aujourd'hui plus que jamais, que l'universalisation des instruments juridiques dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement en ce qui concerne les armes de destruction massive devrait être l'objectif à atteindre au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce sera la seule façon de poser les bases d'une sécurité mutuellement garantie en tant qu'objectif primordial.

La détermination de la région d'éviter la prolifération des armes de destruction massive a été réaffirmée par l'Argentine en juillet 1998 dans la Déclaration politique du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la Bolivie et du Chili comme Zone de paix exempte d'armes de destruction massive. Cette déclaration renforce la perception de sécurité de tous les États de la région, en même temps qu'elle constitue un message clair de la part de nos pays sur nos objectifs de transparence, de coopération et de paix.

Au niveau sous-régional, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires poursuit ses travaux, symbole du processus de rapprochement nucléaire des deux pays, ce qui est une partie fondamentale de l'engagement plus large en faveur de la politique de non-prolifération nucléaire et de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire que soutient la République argentine.

Au niveau de notre hémisphère, notre pays se félicite de ce que Cuba ait annoncé son intention de ratifier le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – Traité de Tlatelolco – et il salut sa décision d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est ainsi que se consolide une conscience de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'identifient de plus en plus à la non-prolifération.

Au niveau mondial, l'Argentine analyse les propositions présentées au cours de la dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP afin de continuer à travailler sur ces propositions à la prochaine session du Comité préparatoire qui doit se tenir à Genève. L'objectif est de parvenir à la mise en pratique effective des mesures prises par les États parties au TNP pour faire avancer les efforts

systématiques et progressifs en vue de mettre en oeuvre l'article VI de cet instrument.

À cet égard, mon pays appuie l'appel lancé en faveur de la signature et de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la reprise immédiate des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur une convention pour l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins nucléaires.

L'Argentine déplore qu'au bout de six ans, le Groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction n'ait pas achevé ses négociations sur la base du texte proposé par le Président afin de parvenir à un protocole effectif de vérification qui réduirait les risques posés par les armes biologiques et en découragerait la prolifération. L'Argentine estime donc que tous les pays devraient être parties à l'élaboration d'un régime juridiquement contraignant et demande que l'on étudie de nouveaux moyens de renforcer la Convention de manière légitime.

Pour ce qui est de la non-prolifération des armes chimiques, l'Argentine réitère son ferme attachement aux objectifs et aux principes qui ont inspiré la Convention, entrée en vigueur en avril 1997. Dans ce contexte, le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est très important, car elle est chargée d'une tâche difficile et complexe, compte tenu des immenses arsenaux à détruire et de l'immensité des installations à inspecter. Toutes ces activités exigeront des ressources financières considérables.

La mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est particulièrement pertinente lorsque la communauté internationale, comme c'est le cas actuellement, se sent davantage menacée par le terrorisme. Ainsi, l'Argentine souscrit à l'objectif principal de l'Organisation qui est de parvenir à l'universalité de la Convention et considère qu'il faut redoubler d'efforts pour réaliser des progrès dans les domaines visés par la Convention.

Cela étant, nous nous félicitons de ce que les États parties aient confié à un diplomate argentin la direction du Secrétariat technique. Nous croyons qu'il faut tirer profit de ce nouvel esprit d'harmonie et de coopération qui prévaut dans cette nouvelle phase que nous venons de lancer.

La question de la non-prolifération des missiles représente un autre pilier sur lequel repose la politique globale de la République argentine dans les domaines de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, de la politique internationale en matière de sécurité et du contrôle des exportations de technologies névralgiques et de matériel de guerre. Le renforcement des normes internationales et des instruments politiques visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs revêt une importance primordiale pour mon pays.

Pendant longtemps, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, dont l'Argentine fait partie, a été l'unique instrument de contrôle en matière de prolifération de missiles, mais il est devenu nécessaire de compléter cette politique par des mesures universelles et multilatérales qui soient non discriminatoires et exhaustives. C'est la raison pour laquelle la République argentine appuie l'universalisation du projet de code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques, qui fait actuellement l'objet d'un processus de négociation devant déboucher sur la convocation d'une conférence internationale en vue de son adoption.

La session plénière de 2002 de ce Régime, tenue à Varsovie, a nommé par consensus la République argentine Présidente du Régime pour la période 2003-2004. La participation active et engagée de l'Argentine au Régime de contrôle de la technologie des missiles, qui remonte déjà à 10 ans, s'inscrit dans le cadre de l'appui constant qu'elle apporte aux efforts de lutte contre la prolifération des missiles. D'autre part, l'Argentine appuie les travaux réalisés par le groupe d'experts des Nations Unies sur les missiles, qui présentera son rapport conformément aux dispositions de la résolution 55/33 A.

Les mesures de raffermissement de la confiance ont joué un rôle important en contribuant à instaurer un climat de paix et d'amitié avec nos voisins, ce qui est fondamental à une époque où les institutions démocratiques sont mises à l'épreuve par la grave crise économique qui frappe les pays de la région. Notre pays est un ardent défenseur de ce type de mesures, tant aux niveaux bilatéral, régional et continental qu'à l'échelle mondiale. Elles lui paraissent en effet la meilleure façon de démontrer par des faits concrets la volonté d'intégration et de coopération qui guide notre action.

L'Argentine a mis en pratique avec ses voisins la quasi-totalité des mesures de renforcement de la confiance décidées au niveau régional et s'efforce de poursuivre dans cette voie en lançant de nouvelles mesures et en perfectionnant celles qui sont déjà en place. De même, nous appuyons le travail réalisé par la Commission du désarmement dans le domaine des mesures de confiance et nous espérons qu'il sera possible l'année prochaine de conclure le cycle triennal par des recommandations concrètes.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a marqué un tournant dans l'attitude des États en matière de lutte contre le trafic de ces armes. Il est souhaitable, par conséquent, de mettre au point des critères internationaux sur les transferts d'armes, la détection des circuits empruntés par le trafic et le repérage des voies d'approvisionnement des trafiquants, en s'appuyant sur l'expérience internationale en la matière et sur les résultats des rapports des divers groupes d'experts.

En utilisant comme cadre de référence le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, l'Argentine met en oeuvre au niveau législatif comme exécutif, des programmes de désarmement dont l'objectif est de prévenir et de réduire la violence urbaine ainsi que de combattre la prolifération des armes à feu.

À l'échelon sous-régional, la deuxième réunion du Groupe sur les armes du Marché commun du Sud, de la Bolivie et du Chili, créé de concert par les présidents des six pays s'est tenue en mars dernier à Buenos Aires, où elle s'est redonné pour objectif central de se constituer en mécanisme sous-régional d'application et de suivi de la Convention interaméricaine et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La Convention d'Ottawa a pu transformer en obligation internationale l'impératif qu'est l'élimination des mines antipersonnel, qui font des ravages parmi les populations civiles et dont les effets mortels persistent pendant des dizaines d'années après la fin des conflits pour lesquels elles ont été utilisées. Notre région est de celles qui ont le mieux répondu à

cet engagement, si l'on considère que la quasi-totalité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont parties à cet instrument.

L'Argentine souscrit totalement aux objectifs consacrés dans cette Convention; elle a oeuvré à son universalisation et à sa mise en oeuvre en présentant conformément à son article 7 un rapport national sur les mesures de transparence, où elle rend compte de l'état d'avancement de la destruction prévue des stocks de mines.

D'autre part, l'Argentine espère que la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination sera l'occasion de renforcer cet instrument juridique précieux pour le droit international humanitaire. Elle espère en outre que les conclusions des travaux des groupes de travail apportera une réponse au problème des débris de guerre explosifs, ainsi que des autres armes qui frappent sans discrimination.

Comme le montrent les interventions faites dans ce débat général, nous avons à résoudre un nombre important de questions déterminantes pour l'instauration d'un monde plus sûr. Il dépendra du sérieux de notre volonté politique que nous unissions nos efforts pour atteindre cet objectif fondamental de la communauté internationale.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous voudrions pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau de la Commission. Le Secrétaire général adjoint, mon bon ami M. Dhanapala, mérite en particulier d'être remercié pour sa déclaration très complète. Nous souhaitons la bienvenue à la Commission à nos nouveaux membres, la Suisse et le Timor-Leste.

Nous nous réunissons ici pour le débat général après l'année plutôt difficile et riche en événements qui a suivi les lâches attentats terroristes du 11 septembre 2001, qui ont conduit la communauté internationale à repenser entièrement ses conceptions de la sécurité. Si les efforts déployés en vue de régler les principaux conflits qui font rage dans de nombreuses régions du monde ont donné lieu à des progrès prometteurs, nous

avons vu apparaître en même temps un nouveau sentiment de malaise, de tension et d'instabilité.

Malgré des succès très importants à ses débuts, la guerre contre le terrorisme reste inachevée et, dans sa nouvelle phase, manque dans une large mesure de direction.

Le Moyen-Orient et le Golfe semblent s'enfoncer plus profondément dans un conflit toujours plus étendu.

On ne voit aucun signe d'apaisement de la violence au Moyen-Orient, les efforts du Quatuor et des autres parties influentes restant largement en deçà de l'impulsion sérieuse et concertée si nécessaire pour une relance du processus de paix.

La menace d'une nouvelle guerre dans le Golfe semble se préciser chaque jour, malgré les efforts déployés par beaucoup pour éviter cette issue.

La paix et la sécurité restent incomplètes et précaires en Afghanistan malgré la victoire remportée sur Al-Qaida et les Taliban. L'effort de reconstruction et de relèvement n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. La situation est lourde de dangers et le pays risque de retomber dans l'anarchie si la communauté internationale ne rassemble pas davantage de ressources et ne déploie pas d'efforts supplémentaires en mettant en oeuvre des plans et programmes bien coordonnés et réfléchis.

La tension entre les voisins dotés d'une capacité nucléaire en Asie du Sud, les conflits dans différentes régions d'Afrique malgré certains événements positifs en Angola, en Sierra Leone, au Soudan et au Congo, les points chauds en Europe de l'Est et les lents progrès accomplis en matière d'édification de la paix dans l'ancienne Yougoslavie sont autant de causes de préoccupations.

La sécurité internationale est constamment menacée par le fossé sans cesse croissant entre les pays du Nord et du Sud – le fossé entre les riches et les pauvres, l'injustice et l'iniquité politiques, économiques et sociales – qui est bien réel, par l'absence de respect pour la démocratie, les droits de l'homme et la légitimité et par les catastrophes naturelles, la famine et les maladies. Les délégations ont abordé ces questions en termes généraux durant les semaines précédentes lors du débat général en plénière. Beaucoup de ces questions seront également étudiées de près par d'autres commissions.

Dans cette Commission, nous nous attachons aux questions du désarmement à la lumière des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies afin de promouvoir la paix et la sécurité et de contribuer au développement socioéconomique et politique pour faire de la planète un monde meilleur.

Nos prédécesseurs, les fondateurs de notre Organisation et rédacteurs de sa Charte, ont compris dans leur grande sagesse la nécessité et l'importance du désarmement en tant que mesure clef pour réaliser les objectifs susmentionnés. Ils ont placé leur confiance dans les quatre D – détente, désarmement, décolonisation et développement. Des réalisations majeures ont été enregistrées pendant les 50 premières années d'existence de l'Organisation dans le domaine du désarmement, mais il reste encore beaucoup à faire pour avancer vers l'objectif final du désarmement général et complet.

Nous notons cependant avec tristesse l'inversion de cette tendance. Il semble que le désarmement ne soit plus à la mode et les États Membres accordent moins d'attention et d'intérêt à ces questions. Cela semble s'expliquer par deux raisons apparemment contradictoires. Il y a, premièrement, une espèce d'autosatisfaction de ce qui a été réalisé jusqu'à présent et, deuxièmement, un sentiment de frustration, d'impuissance et de désespoir de la part de la majorité des États Membres, qui considèrent que les grandes puissances militaires ne veulent pas réaliser de progrès réels – ou ne sont pas disposées à le faire – en faveur d'un désarmement général et complet pour toutes sortes de raisons politiques et autres qui leur sont propres.

Dans une publication de l'Association pour les Nations Unies des États-Unis d'Amérique, Jonathan Dean écrit à propos de l'année écoulée :

« Les progrès modestes réalisés en matière de désarmement au cours de l'année écoulée ont coïncidé avec un certain nombre de revers graves dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement ».

Cependant, dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général tente peut-être délibérément de centrer l'attention sur les quelques éléments positifs qui sont apparus durant cette période et d'ignorer les aspects négatifs. La première phrase de la section pertinente n'est rien d'autre qu'un aveu de la réalité. Elle se lit comme suit :

« Il n'y a eu guère de coopération internationale au cours de l'année écoulée dans les instances multilatérales consacrées au désarmement ». (A/57/1, par. 63)

La signature, le 24 mai 2002, du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de réduire considérablement les armes nucléaires stratégiques a peut-être été l'événement positif le plus important de l'année dernière en matière de désarmement. Rares sont ceux qui pensent que cela parviendra à compenser les dommages découlant de l'abandon du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM). Le sentiment général est que le nouveau Traité serait plus utile si les notions de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité y figuraient avec plus de clarté.

Parmi les autres évolutions positives, on citera la participation accrue des États Membres au Registre des armes classiques des Nations Unies; les initiatives régionales visant à mettre en oeuvre le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui a eu lieu en 2001; les progrès enregistrés en matière d'actions antimines qui ont débouché sur une réduction accrue de la production et des transferts des mines terrestres; les avancées obtenues dans les zones de conflits spécifiques ou d'après conflits en matière de désarmement concret sous forme de collecte d'armes et de munitions des anciens combattants ou des détenteurs illégaux; de même qu'un certain succès en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en général. À cet égard, les efforts des parties concernées – notamment le Bureau des affaires de désarmement, les groupes d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement ainsi que certaines organisations non gouvernementales sont louables. L'issue favorable, au début de cette année, de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mérite également d'être mentionnée.

La déclaration prononcée récemment par Cuba sur son intention de se joindre au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire est un autre événement extrêmement important. Nous nous félicitons de cette décision. Nous appelons les trois États restants qui ne sont pas encore parties au TNP à suivre au plus tôt l'exemple cubain.

Il est regrettable que la liste des éléments négatifs soit non seulement sensiblement plus longue mais aussi beaucoup plus troublante. Je ne mentionnerai que quelques-uns des éléments les plus graves et les plus préoccupants, à savoir la résiliation du Traité ABM; l'insistance croissante sur les systèmes de défense antimissiles; la révision des stratégies nucléaires des États dotés de l'arme nucléaire; l'insistance accrue et renouvelée sur les armes nucléaires tactiques; le ciblage nucléaire d'États non dotés d'armes nucléaires; la non-application, il s'en faut, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; les efforts entrepris pour mettre au point de nouvelles armes nucléaires et classiques plus meurtrières; la relance de la course aux armements, en particulier entre les grandes puissances militaires, notamment les puissances nucléaires; l'augmentation spectaculaire des dépenses militaires de la part des grandes puissances; l'impasse continue dans laquelle se trouvent les négociations à la Conférence des Nations Unies du désarmement concernant le désarmement nucléaire et la conclusion d'un traité relatif à la cessation de la fabrication de matières fissiles ainsi que les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; la suspension de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, etc. La question du désarmement a été à tel point reléguée au second plan cette année que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'a même pas tenu sa session ordinaire annuelle.

Malgré les progrès réalisés récemment, le Bangladesh reste au nombre de la vaste majorité de pays en développement qui sont préoccupés par le combat qu'ils mènent pour conserver leur pertinence, à cette époque de mondialisation, en s'efforçant de relever les défis du développement politique et socioéconomique malgré l'absence de ressources, une pauvreté généralisée, les maladies et les catastrophes naturelles. Nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser beaucoup en armements et en budgets militaires, et ne le désirons pas. Nous sommes pleinement conscients de l'importance du désarmement, qui est un facteur important et essentiel pour réaliser la paix et la sécurité entre les nations ainsi que pour créer un milieu propice en contribuant directement au développement. Je suis convaincu que tous les pays – grands ou petits, riches ou pauvres – ont conscience de l'importance du désarmement même si certains ne veulent pas le reconnaître officiellement.

Nul ne peut contester que le désarmement est étroitement lié au développement ainsi qu'à la sécurité. Le désarmement implique la non-prolifération ainsi que la cessation de la course aux armements; la réduction des armements et des effectifs militaires; des traités internationaux, régionaux et bilatéraux; ainsi que d'autres mesures de raffermissement de la confiance et la réduction des dépenses militaires, ce qui libérerait les ressources pour des activités de développement. Il faut aussi désarmer, démobiliser et réintégrer les anciens combattants. Tout cela contribuerait directement et sensiblement à renforcer la sécurité ainsi qu'à faciliter le développement économique, social et politique. Un désarmement durable est également un précurseur et une condition préalable à la sécurité et au développement durable. Le désarmement réduit les tensions et les risques de guerre et permet de centrer l'attention sur les objectifs de développement.

Le Bangladesh demande donc à tous les États Membres de l'Organisation – grands et petits, riches et pauvres – d'examiner sérieusement les tendances négatives croissantes dans le domaine du désarmement et de coordonner leurs efforts pour assurer une nouvelle vitalité à cet effort, en gardant à l'esprit l'objectif ultime, le désarmement général et complet, qui doit être poursuivi aux niveaux multilatéral, bilatéral et unilatéral, et à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

À cette fin, ma délégation préconise un certain nombre de mesures concrètes. La première est la revitalisation de la Conférence du désarmement, qui suppose des efforts sérieux pour faire avancer les négociations qui se trouvent dans une impasse. La Conférence doit être l'instance essentielle pour négocier tous les traités et instruments mondiaux sur le désarmement. Les tentatives de contourner le système des Nations Unies dans ces négociations soulèveraient des questions de légitimité et de crédibilité. La Commission du désarmement doit se réunir régulièrement pour pouvoir achever les tâches que lui a assignées l'Assemblée générale et entreprendre éventuellement de nouvelles missions. En outre, le Plan d'action en 13 points adopté à la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être mis en oeuvre. Des mesures doivent être prises pour assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il faut insister davantage sur

l'amélioration des régimes de surveillance et de vérification en ce qui concerne tous les traités et conventions relatifs au désarmement et à la non-prolifération et ce, en renforçant la transparence.

Le caractère irréversible de toutes les mesures de désarmement doit être assuré. Les mesures de protection doivent être renforcées pour que les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, les armes chimiques et biologiques, et les technologies connexes ne tombent pas entre les mains de terroristes. Les arrangements régionaux en matière de désarmement doivent être encouragés en favorisant le dialogue dans différentes régions. Le Département des affaires de désarmement du Secrétariat et les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement pourraient jouer un rôle actif en facilitant ces dialogues. À ce sujet, je dois dire que l'incapacité persistante des autorités concernées de déplacer le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique à Katmandou, son siège désigné, est incompréhensible.

La notion de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive doit être étendue à d'autres régions, et l'accent doit être mis en particulier sur l'avènement rapide de ce statut au Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous soulignons le besoin urgent de persuader Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous contrôle international. Comme les autres États de la région, Israël doit également être incité à renoncer à l'achat, à la production, au stockage et à l'emploi de toute autre forme d'arme de destruction massive, y compris les armes chimiques et biologiques. En dépit de la démonstration de leur capacité nucléaire par deux États Membres d'Asie du Sud, il faut renouveler d'efforts pour les convaincre de renoncer à l'option nucléaire et d'adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Des efforts renouvelés doivent être faits pour inverser la tendance à l'augmentation des dépenses militaires, notamment par les grandes puissances militaires et il faudrait, dans ce contexte, reprendre l'examen du concept de dividende de la paix et de la question de la création d'un fonds mondial pour la réduction de la pauvreté.

Pour le Bangladesh, le désarmement général et complet est un objectif consacré dans la Constitution. Il est déjà partie à la plupart des traités et conventions

sur le désarmement, y compris le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur certains armes classiques, la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel et la Convention sur les armes biologiques. Le Bangladesh réaffirme son ferme engagement de poursuivre activement le désarmement, en coopération avec tous ses voisins en Asie du Sud ainsi qu'avec les autres Membres de l'Organisation.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait qu'individuellement, et comme beaucoup d'autres pays, le Bangladesh n'a qu'une capacité marginale d'influence sur les questions mondiales de désarmement en dépit de son ferme engagement. Mais ceux qui peuvent agir doivent faire plus. Naturellement, en unissant leurs efforts, nos pays – grands et petits, riches et pauvres – peuvent faire plus.

**M. Al-Kulaib** (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom du Koweït, vous exprimer nos chaleureuses félicitations à la suite de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que grâce à votre grande expérience et à votre talent, nos délibérations seront couronnées de succès. Dans le même temps, je voudrais vous assurer de l'engagement de ma délégation de coopérer pleinement avec vous pour assurer la réussite de nos travaux. Nous remercions également votre prédécesseur, l'Ambassadeur André Erdös, pour sa direction efficace et compétente des travaux de la Première Commission au cours de la session de l'an dernier. Nous félicitons aussi chaleureusement les membres du Bureau.

Les délibérations de la Première Commission ont lieu dans le contexte du premier anniversaire des attaques terroristes du 11 septembre, qui ont terrifié la communauté internationale et tué de nombreux innocents de diverses nationalités et religions. Cela confirme que le terrorisme ignore les religions, les nationalités et les frontières. Le Koweït exprime de nouveau la solidarité de son gouvernement et de son peuple avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis, et il partage le chagrin des familles éprouvées, présentes dans nos prières. Naturellement, un traumatisme de cette nature ne peut être oublié. Le Koweït a également été victime du terrorisme sous toutes ses formes et de ce fait, je voudrais souligner une fois encore la condamnation pleine et entière par le Koweït de tous les actes terroristes.

Nous avons pu noter les effets de la solidarité et de la détermination de la communauté internationale à faire front au fléau du terrorisme, à commencer par l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous devons réaffirmer cette détermination et tout faire pour mettre fin à un autre fléau qui pose une menace à la paix et la sécurité internationales : les armes nucléaires et tous types d'armes de destruction massive.

Le moment est venu de prendre des décisions politiques fermes pour mettre en oeuvre, au niveau international, des mesures convenues afin de débarrasser notre monde des armes de destruction massive. Nous avons ces derniers jours entendu plusieurs déclarations et, dans les prochains jours, nous entendrons des interventions demandant la même chose. Les peuples du monde ont décidé de vivre dans un monde pacifique et sûr.

Le Koweït ne peut accepter que des États qui possèdent ces armes continuent de les détenir. Nous ne pouvons trouver d'excuses à des retards dans la mise en oeuvre du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons tous que les appels des gouvernements du monde suscitent une réaction favorable et nous rappelons aux parties concernées qu'elles ont à la fois la responsabilité du problème et la possibilité de le résoudre. À cet égard, mon pays se félicite du Traité de Moscou en tant que mesure positive pour la réduction des armes stratégiques nucléaires déployées aux États-Unis et dans la Fédération de Russie. Nous exhortons les deux parties à prendre d'autres mesures irréversibles, transparentes et vérifiables pour éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

Mon pays se félicite également de l'adhésion de Cuba au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit là d'une autre mesure positive. À cet égard, nous appelons Israël, seul État du Moyen-Orient possédant des armes nucléaires, qui n'a pas encore adhéré au TNP, défiant ainsi les résolutions des Nations Unies et les appels de la communauté internationale à adhérer sans délai au TNP, à éliminer ses armes nucléaires et à soumettre toutes ses installations nucléaires au régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appelons également tous les pays du monde à cesser de vendre des produits scientifiques et technologiques qui contribuent à renforcer l'arsenal nucléaire d'Israël ou

de tout autre État cherchant à mettre au point des programmes d'armes de destruction massive.

Le Koweït réitère son appui à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes favorables à la conclusion d'un traité multilatéral non discriminatoire, qui puisse être vérifié sur le plan international, en vue d'interdire la production de matières fissiles utilisées dans le domaine des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le statut nucléaire d'Israël perturbe manifestement l'équilibre des forces dans la région et constitue une source de préoccupation constante au Moyen-Orient. C'est le principal obstacle à la conversion de cette région en zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive.

Permettez-moi de dire une fois de plus combien nous saluons la proposition du Secrétaire général, M. Kofi Annan, de convoquer une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les menaces nucléaires, que nos chefs d'État ont adoptée dans la Déclaration du Millénaire. Je voudrais, à ce sujet, rappeler l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 1997 à propos de la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires en vue de résoudre les différends. Nous appuyons la conclusion d'accords internationaux destinés à fournir des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires.

Malheureusement, bien qu'un an se soit écoulé, la Conférence du désarmement ne parvient toujours pas à s'entendre sur un ordre du jour. Nous n'avons pas réussi à assurer l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur, et les dépenses militaires et les ventes d'armes ne font que croître. Durant l'année écoulée, les pays ont déboursé 800 milliards de dollars pour toutes sortes d'armes, et le spectre d'une guerre nucléaire se profile de temps à autre à l'horizon.

Il est regrettable que nous ne prenions pas en compte les progrès qui ont été réalisés en matière de développement durable, de financement et de commerce, lors des conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg afin de pouvoir comparer nos acquis dans ces domaines à ceux obtenus en matière de désarmement, qui sont insignifiants.

Le monde a connu nombre de crises, et nos peuples envisagent l'avenir avec pessimisme et anxiété. Nous devons faire prévaloir les intérêts de nos peuples sur toute autre considération afin de dissiper ce sentiment de pessimisme chez eux ainsi que chez les générations futures. Si nous avons échoué dans le passé, nous sommes, au Koweït, pleins d'espoir de pouvoir réussir à l'avenir car nous aspirons à un avenir prometteur pour nos populations et nous voudrions être en mesure d'éliminer de notre vocabulaire des mots comme guerre, armes de destruction massive, prisonniers, génocide et terrorisme. Mon pays vous souhaite une fois de plus, Monsieur le Président, ainsi qu'à la communauté internationale, tout le succès possible et la paix.

**M. Stagno** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection bien méritée à la tête des travaux de la Première Commission. Je peux vous assurer de l'appui sans réserve du Costa Rica. De même, je souhaite exprimer mes félicitations aux autres membres du Bureau de la Commission.

Le Costa Rica a une autorité particulière en matière de désarmement. Nous sommes le premier pays à avoir appliqué inconditionnellement la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale intitulée « Principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements », adoptée à l'unanimité lors de la première session de l'Assemblée générale de l'ONU, en 1946. Cette résolution historique, qui reflète mieux qu'aucune autre l'essence même de l'ONU, a été oubliée. Nous espérons que ce triste destin n'augure pas de l'issue finale qu'auront les initiatives de désarmement en cours. Nous condamnons de la façon la plus catégorique les velléités et la résistance constantes opposées à l'adoption de mesures concrètes devant déboucher sur un désarmement universel.

En 1949, avec l'abolition par la Constitution de nos forces armées, nous avons déclaré la paix au monde. Cet acte exemplaire d'altruisme n'a toujours pas été émulé dans d'autres pays. Nous nous en sommes remis au droit international. Nous avons misé sur l'efficacité et la primauté absolue des instruments juridiques qui régissent les relations internationales. Nous avons donné la priorité à la promotion du développement social comme base inhérente de la sécurité légitime de nos citoyens.

Le Costa Rica a une longue expérience de la promotion du programme de désarmement et franchement, nous sommes déçus de la minceur des progrès réalisés. Nous nous sentons désillusionnés par les appels rituels à mettre fin à toutes les guerres. Tant que les armes subsisteront, nous aurons des guerres, l'équation est simple.

Nous espérons que l'avertissement que nous avons reçu lorsque nous avons découvert les nouvelles capacités du terrorisme international nous permettra de progresser vers un désarmement généralisé. La solution ne réside ni dans la prolifération ni dans la spécialisation des armements, mais uniquement dans la réduction et l'élimination progressive et universelle de ces derniers. Les groupes terroristes, comme tous les groupes armés qui sévissent dans le monde, ne fabriquent pas d'armes, mais les achètent. Nos ennemis communs sont armés car ils ont profité de notre inaction face à la nécessité de réglementer efficacement et de réduire les armements. Le prix que nous avons payé est incroyablement lourd.

S'il est vrai qu'il existe une certaine responsabilité partagée en ce qui concerne les faibles progrès réalisés sur le plan du désarmement, il est incontestable qu'une responsabilité très nette incombe à un petit nombre d'États. Il est paradoxal que 98 pays ici présents nous parlent de paix alors qu'ils détiennent et entretiennent des industries d'armement qui, par définition, sont tributaires de la guerre pour leur existence. La guerre est un commerce et, pour cruelle et injuste qu'elle soit, ce sera toujours un commerce.

En outre, la guerre est une sale affaire. Ainsi 20 % du marché légal international d'armes légères et de petit calibre peut être documenté et retracé par les services nationaux des douanes. Des 98 pays qui fabriquent ce type d'armes, seuls 22 publient un rapport officiel sur les ventes et les transferts d'armes. En 2001, quelque 54 pays ont été impliqués dans des transferts ou des reventes d'armes, en violation flagrante des embargos internationaux en vigueur.

Une grande opacité entoure le marché international des armements. Les mécanismes de contrôle qui réglementent ce marché sont, de toute évidence, déficients. Les licences pour les ventes d'armes ou les utilisateurs finaux ou les garanties d'utilisation finale et les autres mesures de contrôle existantes sont insuffisantes. La transparence ne constitue actuellement pas une priorité. Les marchés

parallèles et illicites d'armes subsistent grâce à l'action, voire l'inaction, de nombre de gouvernements.

Ce marché de la mort qui ne connaît pas de frontière nécessite un système exceptionnel de réglementation sur le plan international. À cet égard, nous nous félicitons de la signature de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles, même si nous regrettons qu'ils ne s'appliquent pas aux ventes ou les transferts d'armements entre États ou entités non étatiques. Le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects souffre des mêmes lacunes.

Il est absurde d'affirmer que seuls les marchands tirent profit de la guerre. Dans certains cas, les entreprises qui fabriquent des armes s'enrichissent également aux dépens du public, la fabrication d'armes étant fortement subventionnée. En outre, plusieurs gouvernements offrent des avantages fiscaux à l'industrie des armements sous forme d'accords compensatoires ou d'honoraires de recouvrement afin de rendre les entreprises plus compétitives sur le plan commercial.

Nous sommes profondément préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. S'il est vrai que dans le passé, elle a réalisé ses objectifs en approuvant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, elle perd actuellement son temps en débats infructueux. Il est inacceptable que quelques États profitent de ses défauts sur le plan de la structure et de la procédure pour éluder les engagements auxquels ils ont souscrit.

Le désarmement général des armes de destruction massive est un engagement inéluctable. La Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 8 juillet 1996, concernant la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, a été claire en déclarant « qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects ». À cet égard, nous préconisons la création d'un groupe spécial pour aplanir les obstacles qui entravent le plein respect des engagements assumés.

Le Costa Rica condamne l'utilisation, la détention, la menace de l'emploi et la mise au point d'armes nucléaires. D'un point de vue moral, juridique et stratégique, rien ne saurait légitimer la mise au point de ce type d'armes de destruction massive. Nous rejetons toute doctrine militaire qui chercherait à justifier la détention d'armes nucléaire sur la base d'une conception erronée de la sécurité nationale, de la raison d'État ou de la puissance militaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue l'un des piliers fondamentaux de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Le Traité, en interdisant les explosions expérimentales d'armes nucléaires et en instaurant un système de vérification efficace, crée des obstacles véritables à la mise au point de nouvelles armes nucléaires. C'est pour cette raison que nous sommes satisfaits que 166 États aient signé cet instrument international et que 94 l'aient déjà ratifié. Toutefois, nous sommes consternés par le fait que 13 pays dotés de la capacité nucléaire, y compris deux membres du Conseil de sécurité et d'autres qui ont déjà procédé à des explosions nucléaires, n'aient pas encore ratifié cet instrument. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les États qui n'ont pas encore ratifié le TICE de le faire rapidement. L'entrée en vigueur rapide du TICE ne constitue qu'un premier pas vers le désarmement nucléaire général et complet. Il convient d'adopter un instrument universel, juridiquement contraignant qui interdise la production de matières fissiles et consolide les garanties pour prévenir l'emploi et la menace de l'emploi de ce type d'armements.

Il est nécessaire aussi de renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de consolider ses capacités de vérification et de créer un système efficace qui soumette à des garanties la production physique de matières nucléaires.

Nous sommes consternés par l'absence de progrès en ce qui concerne la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Les armes biologiques doivent être entièrement éliminées. À cet égard, et compte tenu de la Conférence d'examen qui se tiendra le mois prochain, le Costa Rica considère qu'il faut adopter un plan concret – un plan concerté et pratique – qui facilite la mise en oeuvre de la dite Convention.

Le marché des armes a des effets externes innombrables et fait un grand nombre de morts. En 1998, il avait été enregistré au total 588 000 morts dans les diverses zones de conflit. Selon les chiffres recueillis par la Croix-Rouge, on estime que 35 % du nombre total de victimes de guerre recensées entre 1991 et 2001 étaient des civils.

On estime que dans 41 pays, 300 000 enfants soldats ont pris part à des combats tandis que 500 000 autres enfants étaient recrutés par des groupes d'insurgés ou des groupes paramilitaires. Si à ces chiffres nous ajoutons le nombre de personnes déplacées et ceux dont les besoins fondamentaux ont été touchés ou compromis par la violence, on arrive à un nombre de victimes intolérable. De plus, selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*, sur les 138 pays pour lesquels nous disposons d'informations pertinentes, 51 consacrent davantage de ressources à leur budget militaire qu'à l'éducation et à la prévention et aux soins médicaux.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, nous sommes confrontés à trop de sociétés armées mais analphabètes et malades. Cela peut difficilement être considéré comme un signe de progrès. Depuis 1997, dans le but de combattre ces effets externes, de donner une plus grande transparence au marché des armes et d'endiguer le transfert d'armes à des groupes illégaux qui portent atteinte à notre sécurité, le Costa Rica a été favorable à l'adoption d'un Code éthique international régissant le transfert des armes. Cet instrument a été élaboré et avalisé par 19 personnalités et institutions, lauréats du prix Nobel de la paix, dont notre ex-Président, M. Oscar Arias Sánchez. Nous demandons instamment à tous les États Membres attachés à une paix stable et durable d'appuyer cette initiative qui vise à interdire le transfert de matériel et de personnel militaires et à éliminer l'appui financier et logistique aux États dont les unités militaires, de police ou paramilitaires participent ou contribuent à des violations des droits de l'homme.

Le Costa Rica appuie la lutte collective en faveur de la destruction et de l'élimination des mines antipersonnel. C'est pourquoi nous célébrons le cinquième anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous sommes satisfaits que 129 États, y compris les plus touchés du monde, aient ratifié la Convention. Mon pays, qui

demeure attaché à l'universalisation et à l'application effective de la Convention, lance un appel aux pays qui n'y sont pas encore parties pour qu'ils la ratifient dans les plus brefs délais.

**M. Ulland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission et pour vous assurer du plein appui de ma délégation.

L'attaque tragique perpétrée contre les États-Unis il y a un an a montré au monde que les terroristes ne reculent devant rien dans leur volonté de semer le désordre et la destruction. Elle a également été la preuve que le terrorisme international constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cette menace doit être combattue par tous les moyens disponibles, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons qu'imaginer l'impact qu'auraient les terroristes s'ils utilisaient des armes de destruction massive, aujourd'hui ou demain. C'est la raison pour laquelle les mesures de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération sont si essentielles dans notre lutte contre le terrorisme. Le défi que doit relever cette Commission est de définir les mesures et les moyens de nature à priver les terroristes de la possibilité d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Nous rappelons que la Commission, à sa session de l'an dernier, a adopté par consensus une résolution reconnaissant le lien étroit qui existe entre le terrorisme international et le trafic d'armes et le transfert illégal de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres présentant un danger mortel. Afin de trouver une réponse commune aux menaces mondiales, la Commission a réaffirmé dans cette résolution que le multilatéralisme compte parmi les principes directeurs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et exprimé sa préoccupation face à l'absence de progrès à cet égard.

Maintenant, un an après, nous devons nous demander si nous avons honoré nos engagements ou si nous traitons la non-prolifération et le désarmement multilatéraux comme si de rien n'était. Je veux parler de l'absence de progrès dans des domaines majeurs comme les négociations concernant un traité relatif aux matières fissiles, l'universalisation de traités importants comme le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires et les mesures d'application de la Convention sur les armes biologiques.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale a répondu énergiquement dans un certain nombre de domaines à la menace posée par le terrorisme. Cependant, ma délégation reste préoccupée par l'absence de progrès véritables dans la diplomatie multilatérale du désarmement et de la non-prolifération et de reconnaissance suffisante de l'importance que revêtent les travaux dans ce domaine pour notre lutte contre le terrorisme international. Nous exhortons tous les Membres de la famille des Nations Unies à renouveler et à honorer leurs engagements individuels et collectifs à cet égard.

Le Gouvernement norvégien reste convaincu que le TNP constitue la pierre angulaire des efforts internationaux de non-prolifération et de désarmement. Le Plan d'action en 13 points en vue de la réalisation systématique et progressive du désarmement nucléaire proposé dans le document de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 constitue un cadre de référence fondamental à cet égard. Il est regrettable que l'application de certains de ces 13 points continue de piétiner.

Un événement dont nous nous félicitons est l'accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie concernant un nouveau traité visant à poursuivre la réduction des ogives nucléaires stratégiques. Les réductions du nombre d'ogives stratégiques déployées contribueront beaucoup à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2000 et au maintien de la stabilité stratégique et de la sécurité renforcée dans le contexte nouveau international. Tout en se félicitant des réductions du nombre d'ogives nucléaires stratégiques, la Norvège souligne la nécessité de procéder à des réductions vérifiables et irréversibles.

À la Commission préparatoire du TNP en avril on s'est généralement accordé à dire – et cette opinion a également été exprimée par le Président de la Commission dans son résumé factuel – que les armes nucléaires non stratégiques devaient être réduites de manière à la fois vérifiable et irréversible. Nous espérons que les négociations en vue de nouvelles réductions substantielles des arsenaux d'armes nucléaires tactiques débiteront bientôt.

Les déclarations unilatérales des Présidents des États-Unis et de la Russie, en 1991 et 1992, ont eu pour conséquence l'élimination d'un grand nombre d'ogives nucléaires tactiques. Ces déclarations sont toujours valables et devraient être reconfirmées et renforcées. Nous encourageons l'adoption de mesures de transparence, comme la présentation de rapports sur l'application de ces deux importantes déclarations, de même qu'un échange d'informations entre les deux pays concernés. À cet égard, il y a lieu de souligner les mesures de transparence que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a proposées à la Russie. Il serait bon aussi d'envisager la manière dont l'important programme de réduction concertée des menaces des États-Unis peut contribuer à l'entreposage et au démantèlement en toute sécurité des ogives nucléaires tactiques en Russie.

L'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur rapide continuent, malgré les difficultés rencontrées, de constituer une haute priorité pour la Norvège. Les moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires constituent une mesure utile en attendant l'entrée en vigueur du TICE. Toutefois, ces moratoires ne sauraient remplacer les engagements juridiquement contraignants que représentent la signature et la ratification du Traité. Le régime de vérification est au cœur du Traité et la mise en oeuvre intégrale et rapide du système international de surveillance – sans attendre l'entrée en vigueur du Traité – serait une mesure appréciable de renforcement de la confiance et de la sécurité. L'appui financier et diplomatique en faveur de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit se poursuivre sans rien perdre de son intensité.

Comme beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé, je dois moi aussi, à mon grand regret, noter l'impasse dans laquelle continue de se trouver la Conférence du désarmement. Cette situation porte atteinte à la crédibilité de la Conférence, ainsi qu'à celle du multilatéralisme en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Nous espérons sincèrement que les consultations actuelles sur le programme de travail de la Conférence seront enfin couronnées de succès et que la Conférence pourra entreprendre ses travaux de fond en 2003 au plus tard. À cet égard, nous appuyons la récente initiative interrégionale qui a été lancée par cinq anciens présidents de la Conférence.

Nous estimons que la Conférence devrait avoir pour priorité absolue d'engager des négociations sur un traité multilatéral non discriminatoire et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles. Un traité interdisant la production de matières fissiles est la prochaine étape logique du programme multilatéral de maîtrise des armements et est essentiel si nous voulons faire avancer la cause de la non-prolifération nucléaire. Puisque la Conférence du désarmement n'arrive pas à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve, nous appuyons le processus parallèle qui consiste à identifier et évaluer les aspects spécifiques et techniques d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous devons traiter dans son intégralité la question des matières fissiles utilisables à des fins d'armes nucléaires. Tous les États dotés de l'arme nucléaire doivent conclure et appliquer des accords visant à placer les matières fissiles désignées comme n'étant plus requises à des fins militaires sous le régime de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appuyons le principe de destruction irréversible afin d'éviter que les stocks excédentaires de matières fissiles ne soient récupérés pour le cycle nucléaire militaire. A cette fin, une vérification par l'AIEA s'impose.

Tout en engageant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, la Conférence du désarmement doit également examiner quant au fond les autres questions à son ordre du jour telles que les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le désarmement nucléaire.

L'initiative « 10 plus 10 sur 10 ans », adoptée par le Groupe des Huit au Canada cet été afin d'intensifier les efforts internationaux tendant à mettre fin à la propagation des armes et des matières de destruction massive et de mieux les coordonner est une initiative importante que nous soutenons pleinement. Depuis le milieu des années 90, la Norvège et la Russie collaborent étroitement sur les questions de sécurité nucléaire et de déchets nucléaires et, plus récemment, ont également collaboré pour détruire des armes chimiques. Cette collaboration a eu pour origine des préoccupations environnementales, mais il est clair qu'il y a un lien étroit entre les questions environnementales telles que la mise en lieu sûr des déchets nucléaires, la non-prolifération nucléaire et la prévention du terrorisme.

La Norvège estime que la communauté internationale doit avoir pour priorité de renforcer la Convention sur les armes biologiques, surtout si l'on considère l'usage que les terroristes pourraient en faire.

À la reprise de la Conférence d'examen, nous devrions réaffirmer notre engagement d'empêcher la production, la prolifération et l'usage des armes biologiques. Nous exhortons tous les États parties à la Convention sur les armes biologiques à faire preuve d'une souplesse suffisante afin qu'une décision par consensus puisse être prise à la reprise de la cinquième Conférence d'examen. Dans ce cadre, nous devons explorer d'autres mesures nationales et multilatérales en vue de garantir le respect de la Convention.

La Norvège continue d'être préoccupée par la prolifération des systèmes de missiles balistiques vecteurs d'armes de destruction massive. Nous devons freiner et inverser cette tendance dans nos efforts communs visant à lutter contre le terrorisme, qu'il soit le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques. Il faut élaborer une stratégie globale faisant appel à des moyens politiques, économiques et diplomatiques. À ce propos, l'élaboration d'un code international de conduite est une première étape et une base pour le renforcement des efforts internationaux dans ce domaine. Nous encourageons tous les pays à s'associer à cette importante initiative.

Le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre est un bon point de départ pour l'intensification des efforts en vue de lutter contre ce que le Secrétaire général a qualifié d'armes de destruction massive au ralenti. L'accent doit être mis à présent sur la mise en oeuvre complète du Programme aux niveaux national, régional et mondial. Nous sommes heureux de constater le mouvement encourageant qui a été lancé sur tous les continents. L'accent mis par la Norvège porte sur le traçage et le courtage, la gestion des stocks et la destruction des surplus, le désarmement et le développement, le désarmement, la démobilisation et la réinstallation et, non des moindres, l'assistance aux pays affectés.

Nous restons convaincus qu'il importe de promouvoir une large mobilisation des gouvernements, des organisations non gouvernementales, de la société civile, de la famille des Nations Unies et des organisations régionales dans les activités de suivi. Le Gouvernement norvégien est prêt à contribuer tant financièrement que politiquement à la mise en oeuvre

du Programme d'action. Nous travaillons actuellement avec un certain nombre de gouvernements, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales à près de 20 projets différents concernant les armes légères.

Nous sommes encouragés par le nombre croissant de signatures et de ratifications de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et par la nette réduction du recours aux mines antipersonnel et de leur production ainsi que par la cessation presque complète du commerce et du transfert de ces mines, par le financement considérable qui est disponible pour les activités de déminage et par une diminution marquée du nombre de nouvelles victimes. Cela démontre clairement que la Convention d'Ottawa devient peu à peu une norme internationale et que le multilatéralisme peut fonctionner. Il existe un partenariat étroit entre tous les États parties, entre toutes les régions et entre les gouvernements et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres. Mais il n'y a pas place pour l'autosatisfaction. Les mines continuent de faire bien trop de victimes, et il reste de vastes territoires à délimiter et à nettoyer. Il nous faut donc poursuivre notre engagement politique et financier afin de réaliser les objectifs humanitaires que nous nous sommes fixés. L'engagement de la Norvège en faveur de l'action antimines reste plus fort que jamais.

La Norvège se félicite du résultat fructueux de la Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Nous avons été grandement encouragés par la décision d'étendre la portée de la Convention aux conflits internes. Nous avons été heureux aussi de constater qu'il existait un consensus sur la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner un mandat pour la négociation d'un protocole à la Convention sur les débris de guerre explosifs. Nous espérons qu'il sera possible, d'ici à la fin de l'année, de parvenir à un accord sur un mandat pour la négociation d'un tel instrument juridiquement contraignant. Dans le cadre de la Convention, la Norvège soutient également les efforts en vue de remédier aux problèmes humanitaires posés par les mines antichariots.

En outre, la Norvège se félicite des efforts entrepris en vue de promouvoir l'éducation sur le désarmement et la non-prolifération. Le rapport du Secrétaire général souligne à la fois la nécessité de

redoubler d'efforts dans ce domaine et le fait que nous devons atteindre tous les groupes.

Il est plus important que jamais de parvenir à une coopération multilatérale effective et de forger une coalition solide en vue de promouvoir la non-prolifération et le désarmement. Nous espérons que cette session de la Première Commission aidera à mobiliser la volonté politique des gouvernements en vue de poursuivre les initiatives multilatérales en cours et d'accroître les efforts tendant à trouver des solutions et à progresser sur les questions qui sont encore dans l'impasse.

**M. Yépez Lasso** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée. Vos qualités personnelles, ainsi que vos grandes compétences professionnelles, garantiront le résultat fructueux de nos travaux. De même, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour son exposé très instructif et pour les rapports soumis à cette session de la Commission.

L'Équateur s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe de Rio.

Les attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis d'Amérique, que mon pays a immédiatement condamnées, ont débouché sur une révision déchirante des menaces à la paix et à la sécurité internationales en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Les menaces d'aujourd'hui sont d'une nature très différente. Les conflits persistants pour lesquels il n'y a pas de solution juste et durable en vue, la pauvreté extrême, le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité transnationale sont autant d'éléments qui doivent être combattus avec les armes offertes par le droit international et la coopération. De même, le développement et le bien-être des peuples, la démocratie et les hautes valeurs humaines doivent avoir une signification réelle pour la vaste majorité des peuples vivant dans la pauvreté. C'est pourquoi la justice sociale, le respect des droits de l'homme et un meilleur accès au travail et à la production pour les habitants du monde en développement apporteront une contribution au véritable établissement de la sécurité et de la stabilité internationale ainsi qu'à la stabilité et au renforcement de la démocratie et des libertés fondamentales.

La situation internationale est actuellement caractérisée par une atmosphère d'affrontement et d'incertitude. La violence au Moyen-Orient et l'inobservation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout comme la persistance d'autres conflits entre des États dotés d'armes nucléaires, posent une menace à la paix internationale et créent un obstacle majeur sur la voie du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale.

La dénonciation du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques et les nouvelles doctrines politiques et militaires qui envisagent des actions militaires préventives, et qui n'excluent pas les stratégies de première frappe à l'arme nucléaire contre des ennemis potentiels qui auraient été identifiés comme des États parias, sont des causes justifiées de préoccupation pour les pays qui ont choisi le règne du droit, le désarmement et la promotion de mesures de renforcement de la confiance dans leurs relations internationales. De même, la non-adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par le seul État du Moyen-Orient qui dispose d'une capacité nucléaire ne fait qu'accroître la méfiance et l'insécurité dans cette région tendue.

Étant donné cette situation et le manque de volonté politique réelle de progresser sur des questions névralgiques, la Commission du désarmement n'a pas convoqué de réunion de fond cette année. De même, malgré les grands efforts accomplis par ses divers Présidents, y compris celui de l'Équateur, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un programme de travail au cours de ses récentes sessions.

Dans un climat international aussi complexe, l'Équateur réaffirme son entière adhésion aux buts et principes de la Charte de San Francisco. Nous réaffirmons aussi notre confiance et notre appui en faveur d'un multilatéralisme renouvelé qui serait plus efficace et plus dynamique et qui permettrait de véritablement régler les questions prioritaires à l'ordre du jour international. Ce nouveau multilatéralisme devrait aussi contribuer réellement au règlement des conflits, à un dialogue authentique, à la coopération pour le développement et, en fin de compte, à l'instauration de la paix dans le monde et à la construction d'un ordre mondial plus juste et plus équitable fondé sur le principe de solidarité.

L'Équateur a, de cette tribune, toujours insisté sur la nécessité de respecter et de renforcer les accords multilatéraux sur l'élimination, la réduction et la limitation des armements. Chaque fois, il a réaffirmé son attachement à la cause du désarmement. C'est pour cette raison qu'il est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires depuis sa conclusion. C'est aussi pourquoi il a participé activement à la rédaction du Traité de Tlatelolco qui proclame l'Amérique latine, zone dénucléarisée. De même, en novembre dernier, l'Équateur a déposé auprès du Secrétariat les instruments de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays soutient également le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et défend le renforcement de ses capacités institutionnelles en tant qu'instance multilatérale dont l'indépendance garantit un contrôle et un suivi adéquats des armes chimiques.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est directement lié aux problèmes sociaux, économiques et humanitaires résultant des conflits civils internes, des conflits internationaux et des activités de la criminalité organisée, en particulier celles ayant trait au terrorisme et au trafic de drogues. L'application du Programme d'action adopté par la Conférence consacrée à cette importante question constituera, à n'en pas douter, un pas en avant positif dans le processus de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays appuie sans réserve les principes de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En conséquence, il a participé activement à la quatrième réunion des États parties à la Convention qui s'est tenue récemment à Genève.

À titre d'exemple de notre vocation pacifiste et de confirmation de notre ferme engagement à l'égard du respect des normes et principes du droit international humanitaire, il convient de noter que l'Équateur a signé et ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ainsi que ses protocoles. Il a également signé et ratifié la Convention interaméricaine contre la

fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Il s'agit de deux instruments internationaux importants qui appuient les efforts internationaux en vue de parvenir au désarmement et à la consolidation de la paix.

L'Équateur estime que les mesures de raffermissement de la confiance et de consolidation de la paix dans les Amériques sont essentielles pour nouer des relations et une coopération amicales entre les peuples dans le cadre des efforts visant à promouvoir les échanges et l'information relatifs aux mécanismes mis en place par chaque pays pour encourager le désarmement et la maîtrise des armements.

Pour sa part, mon pays honore pleinement ses obligations annuelles relatives à l'application du Registre des armes classiques et soumet son rapport normalisé sur les dépenses militaires. En fait, depuis qu'un accord de paix a été signé avec le Pérou, les dépenses militaires ont diminué. Notre programme de réduction des dépenses militaires reflète l'engagement de mon pays de redéployer les ressources consacrées aux dépenses militaires vers le développement véritable de sa population. De même, l'Équateur estime que, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit agir pour compléter les dispositions régionales et nationales, relativement peu nombreuses et peu efficaces, par des mesures globales de désarmement classique ainsi que des initiatives au niveau international.

Il est particulièrement satisfaisant de signaler l'adoption de la Déclaration sur la création d'une zone de paix en Amérique en Sud, lors de la deuxième réunion des Présidents des pays de la région qui a eu lieu à Guayaquil en juillet dernier. Cet événement historique exprime le meilleur des traditions de compréhension mutuelle et de coexistence pacifique des peuples de la région. Entre autres choses, la zone repose sur la promotion de la confiance et de la

coopération et sur la consultation permanente dans les domaines de la sécurité et de la défense, la coordination de l'action dans les instances internationales, la transparence et la limitation progressive de l'acquisition d'armements, conformément à la Convention interaméricaine en la matière et au Registre des armes classiques des Nations Unies.

L'adoption en juillet dernier de l'Accord de Lima, qui est une Charte andine pour la paix et la sécurité, revêt aussi une importance particulière. Ce document énumère les principes et les engagements qui devront présider à l'élaboration d'une politique de sécurité collective pour la sous-région et à la création d'une zone de paix. Il contient également les principes et engagements relatifs aux mesures à prendre au niveau régional pour combattre le terrorisme, maîtriser les dépenses militaires, limiter les armes classiques et améliorer la transparence. En outre, l'Accord de Lima contient des dispositions encourageant la proclamation de l'Amérique latine comme zone exempte de missiles air-air, ainsi que de missiles stratégiques de moyenne et longue portée.

Il est satisfaisant aussi de voir que Cuba a décidé de devenir Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ratifier le Traité de Tlatelolco sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En conclusion, je voudrais réitérer l'attachement de l'Équateur à la cause de la paix, du désarmement général et complet et du renforcement de la sécurité internationale grâce au respect et au raffermissement des principes fondamentaux des droits des peuples. Je voudrais assurer la Commission que la délégation de l'Équateur s'efforcera, dans un esprit constructif, de faire en sorte que le travail important de la Commission soit couronné de succès.

*La séance est levée à 12 h 35.*